

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
VILLE DE BERGHEIM



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 09 FEVRIER 2015

Le neuf février deux mille quinze à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie. La séance était présidée par Monsieur Pierre BIHL, Maire.

Etaient présents :

Monsieur BIHL Pierre, Maire, Monsieur LEY Jean-Paul, Madame SCHNEIDER Elisabeth, Messieurs MEYER Daniel et THIRIAN Nicolas, Adjointes au Maire, Madame ROLLI Gabrielle, Messieurs HAAG René, HAAG Jean-Pierre, HALLER Jean-François, BOHN Christian, Mesdames HEIMBURGER Corinne, ANTONI Sandrine, HALBOUT Sidonie, FREYBURGER Anne-Cécile, Monsieur HALBEISEN Aurélien, Mesdames STAEHLY GOMES Rosalie et ERMEL Laura, Conseillers Municipaux.

Absent excusé et représenté : néant.

Absents excusés et non représentés :

Madame Nadia MEDDAD, Adjointe au Maire et Monsieur PLATZ Frédéric, Conseiller Municipal.

Absent non excusé : néant.

Assistait à la réunion : Madame Valérie DEJONGHE, Secrétaire Générale.

---oooOooo---

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal régulièrement convoqué en date du 02 février 2015. Il salue cordialement l'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2014**
2. **Désignation du secrétaire de séance**
3. **Tarifs communaux 2015**
4. **Approbation de devis forestiers 2015**
5. **Approbation du Contrat de Territoire de Vie Piémont - Val d'Argent - Pays Welche révisé 2014-2019**
6. **Adhésion de la Commune au Syndicat Mixte des gardes champêtres intercommunaux**
7. **Demande d'autorisation d'un ouvrage en saillie sur le domaine public**
8. **Modification du plan des effectifs**
9. **Avis sur la demande d'exploitation d'une installation de concassage de matériaux inertes déposée par la société TP et Transport SCHMITT**
10. **Nomination d'un estimateur de dégâts de gibier**
11. **Rapport des comptes rendus de commissions**
12. **Points divers - Communication**

Il passe immédiatement à l'ordre du jour qui appelle, en point n° 1, l'approbation du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2014.

POINT 1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 15 DECEMBRE 2014

Aucune observation n'ayant été formulée ni par écrit, ni oralement, le Maire déclare le procès-verbal définitivement adopté.



POINT 2. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Sur proposition du Maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **DESIGNE** Madame Valérie DEJONGHE, secrétaire de séance
- **NOMME** Monsieur Aurélien HALBEISEN, rédacteur des points divers

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.

POINT 3. TARIFS COMMUNAUX 2015

Sur proposition du Maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer, à compter de la présente, les tarifs publics figurant sur l'état annexe ci-joint.
Les prix s'entendent toutes taxes comprises.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.

POINT 4. APPROBATION DE DEVIS FORESTIERS 2015

- VU** le compte-rendu du bilan d'activité provisoire 2014 et du bilan prévisionnel 2015 en forêt communale de Bergheim, présentés et établis par Monsieur Stéphane de MAS, agent ONF
- VU** le projet de budget qui a été établi en concordance avec les décisions arrêtées en Commission des Forêts lors de sa séance du 21 janvier 2015

Sur proposition de la Commission des Forêts,
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'état prévisionnel des coupes qui se monte en recettes brutes hors taxes à 55 950 € pour un volume de bois exploité en régie de 1 111 m³ (dont 0 m³ non façonnés) et 7 700 € pour un volume de 569 m³ de bois sur pied, correspondant à 43 881 € HT de dépenses d'exploitation
- **DONNE** son accord pour la vente de gré à gré dans le cadre d'un contrat d'approvisionnement des produits, en application du paragraphe 2.2.1 du règlement des ventes de gré à gré de l'ONF
- **APPROUVE** le programme des travaux présenté par l'Office National des Forêts pour l'année 2015
- **DELEGUE** le Maire pour signer et pour approuver par voie de conventions ou de devis la réalisation du programme de travaux et l'état prévisionnel des coupes dans la limite des moyens ouverts par le Conseil Municipal
- **VOTE** les crédits correspondants à ce programme de travaux, soit 41 300 € HT (honoraires compris), dont 33 500 € HT de travaux d'investissement et 7 800 € HT de travaux d'entretien
- **APPROUVE** l'état d'assiette des coupes 2016 de la forêt communale
- **APPROUVE** les conventions de maîtrise d'œuvre avec l'ONF pour l'encadrement des travaux réalisés en forêt communale
- **PREND ACTE** que les services de l'ONF seront sollicités pour l'organisation d'une visite en forêt communale

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.

POINT 5. APPROBATION DU CONTRAT DE TERRITOIRE DE VIE PIEMONT - VAL D'ARGENT - PAYS WELCHE REVISE 2014-2019

Le Contrat de Territoire de Vie Piémont - Val d'Argent - Pays Welche 2014-2019 formalise l'engagement du Département à soutenir les projets structurants s'inscrivant dans les axes de développement dudit territoire.



Dans le cadre de la 1^{ère} révision du Contrat de ce Territoire de Vie, les projets suivants bénéficient d'une participation départementale :

- projet n° 1 : la restauration de la Porte Haute, subventionnée à hauteur de 81 600 € (20 % de 408 000 € HT)
- projet n° 2 : le remplacement de fenêtres et de soupiraux ainsi que la pose d'une porte coupe-feu au Centre Sportif et Culturel, subventionnés à hauteur de 3 839 € (20 % de 19 194 € HT)
- projet n° 3 : la 3^{ème} édition du Slow Up Bergheim, Rodern, Rorschwihl et Saint-Hippolyte, subventionnée à hauteur de 15 000 € arrondi (20 % de 126 000 €)

L'engagement des crédits départementaux est subordonné à la présentation d'un dossier complet de demande de subvention avant le commencement de l'action.

Au vu de ce qui précède, sur proposition du Maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'approuver le Contrat de Territoire de Vie Piémont - Val d'Argent - Pays Welche révisé 2014-2019
- **AUTORISE** le Maire à le signer

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.

POINT 6. ADHESION DE LA COMMUNE AU SYNDICAT MIXTE DES GARDES CHAMPETRES INTERCOMMUNAUX

Par la présente délibération, le Conseil Municipal s'est prononcé, au vu des statuts, sur le principe de l'adhésion de la commune au Syndicat Mixte regroupant le Département du Haut-Rhin, la Région Alsace et les communes souhaitant les services de la Brigade Verte, composée de Gardes Champêtres Intercommunaux.

Pour répondre à l'évolution de la structure, les statuts du Syndicat Mixte ont été remaniés et adaptés. Ils ont été approuvés par délibération du Bureau Exécutif et du Comité Syndical le 29 mars 2007.

Le texte des statuts proprement dits est précédé d'un préambule exposant rapidement la démarche et les motivations qui ont conduit à la création du Syndicat Mixte et à la possibilité pour celui-ci de recruter des Gardes Champêtres Intercommunaux.

Sur proposition du Maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **DELIBERE ET DECIDE**
 - D'approuver les statuts du Syndicat Mixte de Gardes Champêtres Intercommunaux.
 - De confirmer son adhésion au dit Syndicat Mixte qui a pour objet l'utilisation en commun de Gardes Champêtres Intercommunaux en vue de permettre la surveillance et la protection des espaces naturels sur le territoire des communes adhérentes, à compter du 1^{er} mars 2015, pour une dépense annuelle de 10 044,59 €, soit la somme de 8 370,49 € à inscrire au budget primitif 2015, à l'article 6554.
 - Le Syndicat Mixte est formé pour une durée illimitée.
 - Le siège du Syndicat Mixte est fixé dans les locaux de l'immeuble EUROPE, 9 rue Bruat 68000 COLMAR.
 - En application de l'article L 5212-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, ainsi que des statuts du Syndicat Mixte, la contribution de la commune aux dépenses de fonctionnement du Syndicat Mixte sera fixée par le Bureau Exécutif au prorata de la valeur du nombre d'habitants, de la surface du ban communal et du potentiel financier national de la commune.
Par décision du Comité Syndical en date du 12 décembre 1994 cette contribution est soumise à actualisation chaque année. Le Comité Syndical définit le montant de celle-ci qui s'ajoute aux actualisations précédentes.
 - Le Conseil Municipal invite le Maire, autorité de police, à prendre le cas échéant les mesures réglementaires en vue de permettre la mise en œuvre des moyens d'intervention du Syndicat Mixte sur le territoire de la commune.
 - Le Conseil Municipal désigne Monsieur Nicolas THIRIAN comme représentant titulaire et Madame Elisabeth SCHNEIDER comme représentant suppléant au Comité Syndical du Syndicat Mixte.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.

POINT 7. DEMANDE D'AUTORISATION D'UN OUVRAGE EN SAILLIE SUR LE DOMAINE PUBLIC

VU la demande de Monsieur Dario GOMES et Madame Rosalie STAEHLY GOMES portant sur une demande d'autorisation de travaux d'isolation extérieure du bâtiment n'excédant pas une épaisseur de 8 cm, situé 6 Grand'Rue

Considérant que les travaux d'isolation extérieure du bâtiment empiètent légèrement sur le domaine public

Considérant que conformément au Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, il est nécessaire d'établir entre les 2 parties, une convention d'occupation du domaine public autorisant ainsi ce débord

Sur proposition du Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **DONNE** son accord pour la réalisation de ces travaux sous réserve de l'avis favorable de l'architecte des Bâtiments de France du Haut-Rhin et d'une autorisation et d'une convention établies par le Maire
- **CHARGE** le Maire, à cet effet, d'élaborer et de définir les dispositions de la convention d'occupation précaire et révocable du domaine public correspondant à ce projet
- **FIXE** le montant de la redevance d'occupation du domaine public à hauteur de 150€/mètre linéaire/épaisseur à la création
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents y afférents

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.

Madame STAEHLY GOMES Rosalie a quitté la salle et n'a pas pris part au vote.

POINT 8. MODIFICATION DU PLAN DES EFFECTIFS**8.1 Création d'un poste de rédacteur**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

VU le budget communal de la Ville de Bergheim

VU le tableau des effectifs

VU la nécessité de créer un poste de rédacteur à temps complet

Sur proposition du Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE

- de créer le poste de rédacteur à temps complet selon une quotité correspondant à 35/35^{ème} du temps plein. Les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu.
- de fixer la date d'effet de la décision au 1^{er} mars 2015
- de modifier, en conséquence, le plan des effectifs de la Commune
- d'autoriser le Maire à signer les arrêtés y afférents
- d'imputer la dépense à l'article 6411 du budget où figurera une ouverture de crédit suffisante
- de charger le Maire de la notification et de l'exécution de la présente

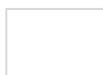
ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.

8.2 Création d'un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale



- VU le budget communal de la Ville de Bergheim
 VU le tableau des effectifs
 VU la nécessité de créer un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps complet

Sur proposition du Maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE

- de créer le poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps complet selon une quotité correspondant à 35/35^{ème} du temps plein. Les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu.
- de fixer la date d'effet de la décision au 1^{er} avril 2015
- de modifier, en conséquence, le plan des effectifs de la Commune
- d'autoriser le Maire à signer les arrêtés y afférents
- d'imputer la dépense à l'article 6411 du budget où figurera une ouverture de crédit suffisante
- de charger le Maire de la notification et de l'exécution de la présente

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.

POINT 9. AVIS SUR LA DEMANDE D'EXPLOITATION D'UNE INSTALLATION DE CONCASSAGE DE MATERIAUX INERTES DEPOSEE PAR LA SOCIETE TP ET TRANSPORT SCHMITT

Par courriel du 06 janvier 2015, le Conseil Municipal a été invité à consulter la demande déposée par la société TP SCHMITT, en vue d'être autorisée à exploiter une installation de concassage de matériaux inertes à Saint-Hippolyte.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier de demande d'exploitation d'une installation de concassage de matériaux inertes déposée par la Société TP et Transport SCHMITT, **et après en avoir délibéré,**

- **EMET** un avis favorable à la demande d'enregistrement présentée par la Société TP et Transport SCHMITT pour l'exploitation d'une installation de concassage de matériaux inertes avec les réserves suivantes concernant les mesures de protection et la démarche environnementale :
 - Effet sur le paysage : sur site, limiter la hauteur des matériaux à valoriser et valorisés, à 5 mètres au maximum et implanter un merlon végétalisé dense autour de la zone de concassage afin que l'ensemble atteigne une hauteur de 6 mètres ;
 - Effet sur les poussières et impact sonore : sur site, planter une haie dense et haute le long de la Route départementale n° 6 au-delà de laquelle sont implantées des habitations.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.

POINT 10. NOMINATION D'UN ESTIMATEUR DE DEGATS DE GIBIER

- VU les dispositions de l'article 19 de la loi du 17 avril 1899 relative aux dégâts de gibier
 VU l'article R.429-8 du Code de l'Environnement
 VU l'article 28 du cahier des charges des chasses communales du Haut-Rhin
 VU la nécessité de procéder à la nomination d'un estimateur de dégâts de gibier autre que de sangliers pour la période de location de la chasse communale allant du 02 février 2015 au 1^{er} février 2024

Sur proposition du Maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **NOMME Monsieur Jean-Baptiste WILLEM domicilié à 68250 PFAFFENHEIM - 5 rue du Vignoble, estimateur de dégâts de gibier autre que de sangliers dans les vignes** pour la période de location de la chasse communale allant du 02 février 2015 au 1^{er} février 2024 sous réserve de l'accord des adjudicataires de la chasse

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.



POINT 11. RAPPORT DES COMPTES RENDUS DE COMMISSIONS**Commission de l'Eau et de l'Assainissement**

La commission s'est réunie le 18/12/2014 sous la présidence de M. Jean-Paul LEY.
Rapporteur de séance : Jean-Paul LEY.

Commission de l'Environnement et du Fleurissement

La commission s'est réunie le 08/01/2015 sous la présidence de Mme Elisabeth SCHNEIDER.
Rapporteur de séance : Sandrine ANTONI.

Les rapports sont annexés au présent procès-verbal.

POINT 12. POINTS DIVERS - COMMUNICATION**12.1 Dossiers d'urbanisme**

Le rapport des dossiers d'urbanisme enregistrés depuis le 29/12/2014 présenté par Monsieur Jean-Paul LEY est annexé au présent procès-verbal.

12.2 Droits de préemption urbain

VU la délibération n° 5 du 28 avril 2014 portant délégation au Maire d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme

Le Maire communique les demandes d'aliénation d'immeuble soumises au droit de préemption urbain :

IMMEUBLES	VENDEURS	ACQUEREURS
Section 12 n° 125/10 « 48 route de Sélestat »	SOCOPA	M. ROHMER Sébastien
Section 10 n° 144 « 25 Grand'Rue »	Mme BRIGALDINO Brigitte	SCI B.D.R.
Section 15 n° 684/1 « 34 faubourg St Pierre »	M. & Mme SOTO CASTRO Juan	Mme WINDHOLTZ Emilie
Section 15 n° 684/1 « 34 faubourg St Pierre »	M. & Mme SOTO CASTRO Juan	Syndicat des copropriétaires de l'immeuble

12.3 Location de logements communaux

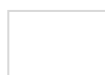
VU la délibération n° 5 du 28 avril 2014 portant délégation au Maire de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans, à l'exception du fermage

Le Conseil Municipal prend acte des locations et résiliation suivantes :

- de l'appartement communal sis 50 rue du Vieil Hôpital (Rdc) à Monsieur Hubert THIRIAN à compter du 1^{er} mars 2015, suite à la résiliation du contrat de bail de Madame Nadine JOLY, à effet du 1^{er} mars 2015,
- du studio communal sis sous les combles de l'immeuble 3 rue de l'Eglise à Madame Mireille SCHNEIDER à compter 15 février 2015,
- de l'appartement communal sis 3 place du Dr Pierre Walter, pour mémoire vacant depuis le 08 février 2014, à Madame Marie-Josée KWASNIAK, à compter du 1^{er} mars 2015.

12.4 Recueil des actes administratifs de la zone d'activités du Muehlbach 2013

Le Conseil Municipal est invité à consulter le recueil des actes administratifs de la zone d'activités du Muehlbach de l'année 2013, disponible en mairie.



12.5 Attribution du marché de travaux de remplacement de conduites AEP et la fourniture et pose de poteaux d'incendie route de Sélestat

- VU la délibération du Conseil Municipal n° 10.1 du 28/04/2014 approuvant le budget primitif 2014 du service de l'Eau et d'Assainissement de la Ville, plus précisément l'inscription du programme de travaux de remplacement de conduites AEP et la fourniture et pose de poteaux incendie route de Sélestat, estimé à 265 000 € HT
- VU la consultation des entreprises
- VU le rapport d'analyse des offres
- VU la délibération n° 5 du 28 avril 2014 portant délégation au Maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget
- VU l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal prend acte de l'attribution du marché de travaux a été attribué à l'entreprise BARI de 68160 Sainte-Marie-aux-Mines pour un montant de 166 886,72 € HT, en cours de réalisation.

12.6 Avis sur le projet de PLU arrêté par la Ville de Guémar

- VU la délibération n° 10.9 du 15 décembre 2014 invitant le Conseil Municipal à consulter le projet de PLU arrêté par la commune de Guémar

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet de PLU de la commune de Guémar, et après en avoir délibéré,

- **EMET, à l'unanimité**, un avis favorable au projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Guémar.

12.7 Attribution de subventions

- VU la délibération du Conseil Municipal n° 5 du 27 avril 2011 portant sur le dispositif d'attribution de subvention pour la restauration des « Maisons Anciennes »

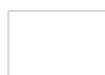
Le Conseil Municipal prend acte du versement de subventions en novembre et décembre 2014 établis comme suit :

- la somme de 1 700 € à Madame Rosalie STAEBLY GOMES au titre de la restauration de l'immeuble 6 Grand'Rue correspondant à des travaux de réfection de toiture et de façade,
- la somme de 799,22 € à Monsieur Stephan POILPRET au titre de la restauration de l'immeuble 6 rue de l'Eglise correspondant à des travaux de réfection d'enduit de façade,
- la somme de 1 700 € à Monsieur Grégory HELL au titre de la restauration de l'immeuble 7 rue des Chevaliers correspondant à des travaux de remplacement de menuiserie extérieure et zinguerie,
- la somme de 650,08 € à Madame Geneviève FONCEL au titre de la restauration de l'immeuble 16 rue des Vignerons correspondant à des travaux de réfection d'enduit de façade,
- la somme de 1 397,28 € à Monsieur Michaël HEINRICH au titre de la restauration de l'immeuble 9 rue du Haut-Koenigsbourg correspondant à des travaux de réfection de toiture et d'enduit de façade.

12.8 Organisation d'une journée citoyenne

Madame Corinne HEIMBURGER présente le dispositif de la « Journée citoyenne » qui vise, à l'initiative des élus de la commune, à mobiliser les habitants volontaires, quels que soient leurs âges et leurs compétences autour d'un même projet : améliorer leur cadre de vie et ainsi favoriser la communication entre les habitants toutes générations confondues. Durant une journée ou une demi-journée, les habitants bénévoles se réunissent et réalisent de petits chantiers de réparation, d'amélioration ou encore d'embellissement, etc, dans des lieux symboliques de la commune. La bonne humeur et la rencontre sont les maîtres mots de cette journée. Les collations et repas, pris en charge par la ville et partagés par les volontaires contribuent à la convivialité de cet évènement.

A cet effet, la commission « communication » se réunira très prochainement pour la faisabilité et l'organisation d'une telle journée en 2015.



12.9 Le point « Divers » est traité et rédigé comme suit par Monsieur Aurélien HALBEISEN :

- Monsieur Nicolas THIRIAN nous informe de la distribution du tract « mini-Anne » pour fin de semaine. Il sollicite l'ensemble du Conseil Municipal pour promouvoir et participer à l'évènement.
- Monsieur René HAAG nous informe qu'il a accueilli les pompiers au nouvel EHPAD de Bergheim afin qu'ils puissent se familiariser avec la structure et procéder à une reconnaissance des locaux.

12.10 Dates à retenir :

- 21/02/2015 : Chantier nature au Grasberg, rendez-vous sur place à 8h30 et 13h30.
- 13/04/2015 à 20h : Prochaine séance du Conseil Municipal (sauf contre-ordre).

---oooOooo---

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 22 heures 30.



**APPROBATION du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la SEANCE du 09 FEVRIER 2015**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2014
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Tarifs communaux 2015
4. Approbation de devis forestiers 2015
5. Approbation du Contrat de Territoire de Vie Piémont - Val d'Argent - Pays Welche révisé 2014-2019
6. Adhésion de la Commune au Syndicat Mixte des gardes champêtres intercommunaux
7. Demande d'autorisation d'un ouvrage en saillie sur le domaine public
8. Modification du plan des effectifs
9. Avis sur la demande d'exploitation d'une installation de concassage de matériaux inertes déposée par la société TP et Transport SCHMITT
10. Nomination d'un estimateur de dégâts de gibier
11. Rapport des comptes rendus de commissions
12. Points divers - Communication

NOM & PRENOM	QUALITE	SIGNATURE	PROCURATION
BIHL Pierre	Maire		
LEY Jean-Paul	1er Adjoint		
SCHNEIDER Elisabeth	2ème Adjointe		
MEYER Daniel	3ème Adjoint		
MEDDAD Nadia	4ème Adjointe	<i>Excusée</i>	
THIRIAN Nicolas	5ème Adjoint		
ROLLI Gabrielle	Conseillère Municipale		
HAAG René	Conseiller Municipal		
HAAG Jean-Pierre	Conseiller Municipal		
HALLER Jean-François	Conseiller Municipal		
BOHN Christian	Conseiller Municipal		
HEIMBURGER Corinne	Conseillère Municipale		
ANTONI Sandrine	Conseillère Municipale		
HALBOUT Sidonie	Conseillère Municipale		
PLATZ Frédéric	Conseiller Municipal	<i>Excusé</i>	
FREYBURGER Anne-Cécile	Conseillère Municipale		
HALBEISEN Aurélien	Conseiller Municipal		
STAEHLY GOMES Rosalie	Conseillère Municipale		
ERMEL Laura	Conseillère Municipale		

